

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

ANSM
Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

**Décision DG n° 2013-97 du 12 mars 2013 portant désignation d'inspecteurs
de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé**

NOR : AFSM1330158S

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,
Vu le code de la santé publique, et notamment la cinquième partie, livre III (partie législative) et livres III et IV (partie réglementaire) ;

Vu la décision DG n° 2012-237 du 24 septembre 2012 portant organisation de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

Décide :

Article 1^{er}

Sont désignés en qualité d'inspecteurs de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé :

M. Nabil BEZZENINE, titulaire d'un diplôme d'étude approfondie de spectrochimie, analyse et physicochimie organique, contractuel,

M. Romain ROTIVAL, docteur en pharmacie, contractuel, docteur en sciences, contractuel.

Article 2

Le directeur de l'inspection est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 12 mars 2013.

La directrice générale adjointe,
B. GUÉNEAU-CASTILLA